

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N⁰⁴⁵/PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale
VU Le Décret n° 99/04/PRG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre
VU Le Décret n°99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 : D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et D/2000/050 et 051PRG/SGG du 7 Juin 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement
VU Le Décret n° D/97/064/PRG/SGG DU 5 Mai, portant attributions et organisation du Ministère à la présidence chargé des Affaires Etrangères.

DECRETE

ARTICLE 1/ Monsieur Alpha Ibrahima SOW , précédemment Ambassadeur auprès de la République Fédérale d'Ethiopie et de l'Union Africaine, est nommé Ambassadeur - Représentant Permanent de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York , en remplacement de Monsieur Mamady TRAORE appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 / Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

CONAKRY. LE 19 MAI 2003


LE GENERAL LANSANA CONTE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N⁰⁴⁵ /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale
VU Le Décret n° 99/04/PRG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre
VU Le Décret n°99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 : D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et D/2000/050 et 051PRG/SGG du 7 Juin 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement
VU Le Décret n° D/97/064/PRG/SGG DU 5 Mai, portant attributions et organisation du Ministère à la présidence chargé des Affaires Etrangères.

DECRETE

ARTICLE 1/ Monsieur Alpha Ibrahima SOW , précédemment Ambassadeur auprès de la République Fédérale d'Ethiopie et de l'Union Africaine, est nommé Ambassadeur - Représentant Permanent de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York , en remplacement de Monsieur Mamady TRAORE appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 / Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

CONAKRY. LE 19 MAI 2003


LE GENERAL LANSANA CONTE